

Réponse de Monsieur le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à la question parlementaire n° 2622 de Monsieur le Député Ben Fayot

En réponse à la question parlementaire n° 2622 de Monsieur le Député Ben Fayot relative à la formation à l'ingénieur industriel, nous avons l'honneur d'apporter les éléments de réponse suivants.

Le diplôme d'ingénieur industriel est un diplôme délivré selon le système d'avant Bologne; en tant que tel, il continue à être reconnu et il confère à ses détenteurs les mêmes droits qu'auparavant. Par contre, il ne peut être assimilé au grade de master, d'autant plus que l'Université du Luxembourg ne délivre pas de grade de master ingénieur industriel.

Pour ce qui est de la création d'un tel diplôme, elle pourra se faire, le cas échéant, dans le cadre du prochain contrat pluriannuel entre l'Etat et l'Université. Dans ce contexte, nous avons eu des contacts avec les associations professionnelles du secteur auxquelles nous avons demandé de nous soumettre leurs besoins en termes de formation continue.

Une réflexion quant à une éventuelle augmentation de l'offre de masters en ingénierie se fera aussi dans le cadre de l'établissement du prochain plan quadriennal.